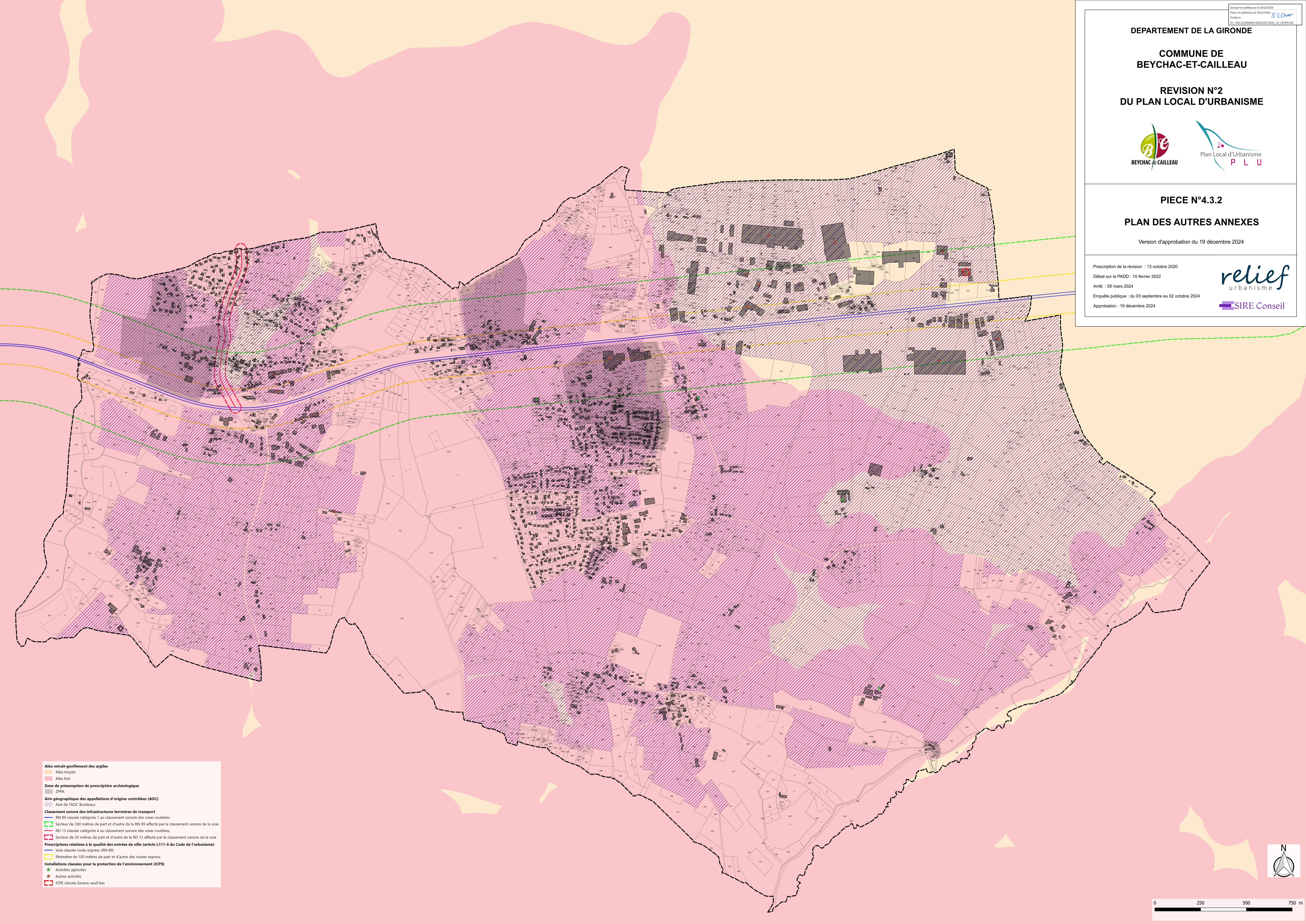




Aléa retrait-gonflement des argiles

- Aléa moyen
- Aléa fort

Zone de présomption de prescription archéologique

- ZPPA

Aire géographique des appellations d'origine contrôlées (AOC)

- Aire de l'AOC Bordeaux

Classement sonore des infrastructures terrestres de transport

- RN 89 classée catégorie 1 au classement sonore des voies routières
- Secteur de 300 mètres de part et d'autre de la RN 89 affecté par le classement sonore de la voie
- RD 13 classée catégorie 4 au classement sonore des voies routières
- Secteur de 30 mètres de part et d'autre de la RD 13 affecté par le classement sonore de la voie

Prescriptions relatives à la qualité des entrées de ville (article L111-6 du Code de l'urbanisme)

- Voie classée route express (RN 89)
- Périmètre de 100 mètres de part et d'autre des routes express

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

- Activités agricoles
- Autres activités
- ICPE classée Seveso seuil bas

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNE DE
BEYCHAC-ET-CAILLEAU

REVISION N°2
DU PLAN LOCAL D'URBANISME



PIECE N°4.3.2

PLAN DES AUTRES ANNEXES

Version d'approbation du 19 décembre 2024

Prescription de la révision : 13 octobre 2020

Débat sur le PADD : 15 février 2022

Arrêt : 05 mars 2024

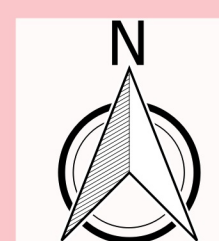
Enquête publique : du 03 septembre au 02 octobre 2024

Approbation : 19 décembre 2024

relief
urbanisme

SIRE Conseil

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 033-21330494-20241220-2024_12_1YTER-DE



0 250 500 750 m